



## Cotisation 2020 des membres de la SCDC

En ce début de la période de l'Avent, je vous exprime mes meilleurs souhaits de bonne santé.

Lors de l'AGA de la SCDC (21 octobre 2020), les membres ont adopté la proposition suivante soumise par le Bureau de direction :

*Proposition I* – la SCDC ne cotisera pas les membres pour l'année 2020 à cause du contexte continu de pandémie. Les membres garderont le même statut quant à leur cotisation jusqu'en 2021.

Aujourd'hui, il me fait plaisir de vous informer que tous les membres qui étaient en règle en 2019 le demeureront jusqu'à la cotisation de 2021.

Les membres qui ont adhéré à notre Société après le congrès de 2019 à Québec sont considérés comme membres en règle d'ici la cotisation de 2021.

Le Bureau de direction estime que tous les membres accueilleront favorablement cette décision. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Respectueusement vôtre,

*Louise Charbonneau sco JCL*

Secrétaire-Trésorière, Société canadienne de droit canonique  
Secretary-Treasurer, Canadian Canon Law Society,  
223, rue Main Street, Ottawa ON K1S 1C4  
Pavillon Guigues Hall  
Pièce / room 223A

[lcharbonneau@ustpaul.ca](mailto:lcharbonneau@ustpaul.ca)

[ccls.scdc@gmail.com](mailto:ccls.scdc@gmail.com)

☎ 613-751-4029 / 613-236-1393 X 2462